



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement technique  
Sous-direction des politiques de formation  
et d'éducation  
Bureau des diplômes de l'enseignement technique  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service  
DGER/SDPFE/2019-637  
10/09/2019**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.  
Cette instruction ne modifie aucune instruction.  
Nombre d'annexes :** 6

**Objet :** organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2019-2020.

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF  
Établissements publics d'enseignement agricole  
Unions nationales fédératives d'établissements privés  
Inspection de l'enseignement agricole  
Pour information : Fédération française de Rugby (FFR) - Union nationale du sport scolaire (UNSS)  
Organisations syndicales  
Fédérations d'associations de Parents d'élèves

**Résumé :** organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2019-2020 : réorganisation territoriale, organisation du championnat, actions d'animation et de promotion de l'activité, commissions thématiques.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY**

**UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE**

**ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ**

**RUGBY**

**DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**Année scolaire 2019-2020**

**SOMMAIRE**

Introduction

- I- L'organisation territoriale
- II- Les actions d'animation de l'activité
- III- Les actions de promotion de l'activité
- IV- Le Championnat UNSS Excellence
- V- Les actions en lien avec l'international
- VI- Participation aux frais de déplacements
- VII- La formation des enseignants

Annexe 1 : Découpage des zones de compétitions

Annexe 2 : Responsables de zone

Annexe 3 : Regroupement d'équipes de deux établissements agricoles

Annexe 4 : Règlements sportifs des compétitions, feuille de matchs, feuille de résultats

Annexe 5 : Comportement citoyen des joueurs et joueuses et charte d'exemplarité des accompagnateurs et des jeunes coaches

Annexe 6 : Demande de participation aux frais de déplacement

## Introduction

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions programmées en 2019-2020, dans le cadre de la convention tripartite du 20 avril 2018 signée par la Fédération française de rugby (FFR), l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et le Ministère en charge de l'agriculture. L'année scolaire 2019-2020 est marquée par des modifications significatives dans les objectifs, l'organisation et les formes de pratique proposées. Ces modifications sont en lien direct avec les finalités de l'enseignement agricole et les attentes de nos partenaires. Par une diversification des pratiques, ces évolutions vont permettre à encore plus de jeunes de s'engager pleinement et en toute sécurité dans l'activité, comme joueur, jeune officiel, jeune coach ; de construire un projet éducatif en véhiculant des valeurs partagées essentielles dans l'enseignement agricole.

Le championnat « Elite » est abandonné et les équipes jouant sur ce niveau de championnat devront s'engager sur le championnat excellence UNSS afin de jouer dans un championnat de niveau adapté. La dimension internationale, axe fort de nos politiques éducatives prend toute sa place dans ce nouveau projet. Un comité de pilotage, composé de membres de la FFR, de l'UNSS et du Ministère en charge de l'agriculture se réunira au moins une fois par an pour définir les enjeux stratégiques et évaluer les différents dispositifs. Des commissions techniques sur les thèmes du développement de l'international, de la diversité de l'offre de pratique et de la santé/sécurité vont être organisées. Ces dernières seront ouvertes à tous les acteurs désirant s'investir dans la construction de ce projet.

La présente note de service s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2019-2020.

## I – L'ORGANISATION TERRITORIALE

Afin d'articuler le découpage territorial de l'enseignement agricole avec celui de la FFR, sept zones sont constituées (annexe 1).

Zone 1 : Nord Est

Zone 2 : Grand Ouest

Zone 3 : Nouvelle Aquitaine

Zone 4 : Occitanie

Zone 5 : Auvergne Rhône-Alpes

Zone 6 : Provence Alpes Côte d'Azur Corse

Zone 7 : Paris et Ultra-marins

Pour chaque zone, un enseignant d'EPS et un chef d'établissement sont identifiés pour animer le dispositif, en partenariat avec les représentants de la FFR et de l'UNSS (annexe 2). Ces personnes constituent **le comité de pilotage régional**. Il est souhaité que ces 4 représentants se réunissent en début et en fin d'année scolaire afin de définir les modalités de mise en œuvre du programme territorial de l'année (réunion de Septembre) et de faire un bilan des actions réalisées (réunion de Mai). Le compte rendu des réunions sera présenté au comité de pilotage national. Un représentant de la Ligue régionale et le cadre technique FFR seront associés à ces travaux. Ces réunions peuvent se faire à distance, en raison des lieux de travail des uns et des autres qui peuvent être parfois très éloignés à l'intérieur de chaque zone.

## II – LES ACTIONS D'ANIMATION DE L'ACTIVITÉ

Chaque enseignant, coordonnateur de zone, doit organiser au moins deux journées consacrées à l'animation de l'activité. Les coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ces temps forts de la pratique s'adressent à tous, joueurs débutants ou joueurs confirmés et ont pour objectif d'engager le plus grand nombre d'élèves dans l'activité. Un calendrier prévisionnel est construit et communiqué en début d'année à tous les établissements de la zone et au comité de pilotage.

1. L'organisation pratique des actions est laissée à l'initiative du coordonnateur de la zone avec en appui un cadre technique FFR. La première journée se déroule au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019-2020 et la deuxième au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019-2020.

2. Différentes formes de pratique peuvent être envisagées : Rugby à 5, Touché plus 2 secondes... Elles doivent permettre à des joueurs, de genre, d'âge et de niveau différents de partager une pratique commune.
3. En complément de cette pratique, des formations d'enseignants ainsi que de jeunes officiels, des ateliers techniques sont également proposés sur cette même journée.
4. Les dates retenues par chaque coordonnateur de zone sont communiquées dès la rentrée au comité de pilotage régional et au comité de pilotage national qui supervise l'ensemble de ces actions.
5. La licence de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est obligatoire. Les rencontres s'adressent aux élèves, étudiants, et apprentis des établissements publics et privés.

### III- LES ACTIONS DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ

Il s'agit du championnat de France de rugby des lycées agricoles. Il est organisé à l'échelon de chaque zone et débouche sur une finale nationale. Pour les finales de zone, la zone 7 « Paris et ultra-marins » est rattachée à la zone 1 « Nord Est ».

Si le championnat est commun aux deux zones, il s'agira de faire un classement spécifique à chaque zone, pour y sélectionner le vainqueur, pour continuer la compétition sur la finale nationale.

Les directeurs et coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Le championnat de zone est ouvert à l'ensemble des établissements. **Il a pour particularité d'être placé sous la responsabilité des élèves qui assument seuls les rôles de jeune officiel, notamment les fonctions de coach et d'arbitre. Les enseignants et les adultes présents se positionnent sur des rôles de superviseur des jeunes officiels.**

Pour ce championnat, il est possible d'effectuer des regroupements de deux associations sportives (AS) différentes lorsque les effectifs d'un établissement ne permettent pas de présenter une équipe complète. L'objectif est de promouvoir la pratique et non pas de rechercher la mise en place d'une « pseudo-sélection ». Les conditions de mise en place sont strictes et réglementées par la charte présentée en annexe 3.

Ce championnat s'adresse à des jeunes déjà engagés dans la pratique du rugby, mais exclut les joueurs qui évoluent au plus haut niveau. Il faut entendre par « haut niveau » :

- Chez les garçons, niveau national de pratique : Gaudermen /Alamercery, Crabos, Espoir ou Niveau Fédéral Sénior
- Chez les filles : joueuses participant au championnat de France FFR -18 ans à 15, les joueuses de pôles inscrites au 1<sup>er</sup> septembre 2019 en structure, les joueuses faisant partie du top 100 dont la liste est déterminée en janvier 2020, Elite 1 & Elite 2.

Ces jeunes, interdits de pratique à ce niveau de compétition, pourront cependant être responsabilisés sur les fonctions de Jeune officiel (Arbitre, coach, secouriste...).

La liste des participants à la compétition devra être adressée en amont, par le chef d'établissement, au cadre technique FFR qui sera chargé de la valider avant les rencontres.

**1- Modalités d'inscription des établissements :** Les enseignants d'EPS des établissements inscrivent leurs équipes à l'aide d'un formulaire déposé à cet effet sur internet. Le formulaire est accessible à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/inscription-rugby-agricole-2019-1567067573>

Le formulaire est clos le **mercredi 10 octobre 2019** au soir. Cette date passée, les établissements ne seront plus en mesure d'inscrire leurs équipes.

**Dans un deuxième temps, les enseignants inscriront leurs élèves, joueurs et arbitres, sur OPUSS selon les modalités de l'UNSS.**

Chaque lycée peut engager :

- Une ou deux équipes à X pour les Féminines (nées en 2001,2002,2003 et 2004).
- Une ou deux équipes à X en cadets (2003, 2004 et 2005).
- Une ou deux équipes à X en juniors-seniors (2000, 2001 et 2002).

Le nombre de joueurs présents sur la feuille de matchs sera au maximum de quinze.

**2- Des tournois de qualification** sont organisés d'octobre à décembre, avant les vacances de Noël ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :

- un tournoi de district ou départemental (si possible...),
- un tournoi régional,
- une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est confiée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus courant janvier 2019 et transmis aux organisateurs de la phase finale nationale.

REMARQUE : des tournois d'animation peuvent simultanément être organisés lors des tournois qualificatifs pour promouvoir et développer la pratique dans les établissements mais ces derniers ne donnent pas lieu à des qualifications.

**3- Cette action par zone est placée sous l'autorité :**

- du chef d'établissement identifié dans la note de service,
- de l'enseignant d'EPS responsable de la zone qui en assure la coordination,
- de l'enseignant d'EPS, organisateur de la compétition.
- La fédération française de rugby est représentée par un binôme composé d'un cadre technique et du référent de zone.

**4- La licence UNSS est obligatoire**

La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat. Il convient d'être vigilant sur la saisie des informations relatives à l'identité des apprenants. Une attention particulière doit être portée aux adultes non enseignants d'EPS accompagnant des équipes. Chaque président d'AS a la responsabilité de bien informer des modalités particulières de compétition retenues pour ce championnat agricole.

**5- Le règlement sportif 2019-2020, la feuille de matchs et la feuille de résultats** de la compétition sont joints en annexe 4 de la présente note de service. Pour toutes les catégories, le règlement UNSS s'applique, excepté pour les catégories d'âge.

**6- Jeune officiel UNSS**

L'arbitrage est confié à des jeunes officiels UNSS (JO), jeunes arbitres de pôle espoir, encadrés par des adultes experts déclarés à UNSS. Il est rappelé que l'arbitre acteur incontournable du jeu, supervisé par un adulte, est le garant de l'équité et de la sécurité. Les comportements à son égard, tant des joueurs que des éducateurs, doivent être exemplaires.

Si un accompagnateur-encadrant est expulsé (carton rouge), le capitaine désignera un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain. Par ailleurs, les points de pénalité liés à cette sanction seront comptabilisés en cas d'égalité.

### **Sur la phase finale de zone**

Chaque lycée participant a pour obligation de présenter au moins 2 JO UNSS :

- 1 arbitre **par délégation** et 1 jeune coach **par équipe**
- Le jeune coach sera amené à prendre en charge entièrement l'équipe pendant la phase de compétition, l'enseignant ayant alors un rôle de MANAGER. Une charte de bon comportement du joueur et de l'accompagnateur sont présentées en annexe 5.
- Pour les Sections sportives de l'enseignement agricole (SSEA), il y a obligation de présenter au moins un JO **arbitre de niveau académique**, autorisé à jouer. **La SSEA qui ne présente pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassée.**

### **Sur la phase finale nationale**

Chaque lycée qualifié devra **obligatoirement** se présenter avec au moins 2 jeunes officiels (JO) :

- 1 JO arbitre UNSS de niveau académique. Ce JO arbitre ne peut pas jouer et peut être issu d'un autre établissement scolaire. **L'établissement qui ne présente pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassé.**
- **1 jeune coach par équipe qui comme pour la finale de zone prendra entièrement l'équipe en charge lors de la compétition, l'enseignant assurant un rôle de MANAGER.**

**Attention sur l'ensemble des rencontres arbitrées par des jeunes officiels, une équipe ne pourra pas jouer si elle n'est pas coachée par un jeune officiel.**

**7- Le calendrier des tournois** est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le **mercredi 16 octobre 2019** par le directeur et le professeur coordonnateurs de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis COSTA (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin qu'un cadre technique FFR puisse assister à chaque phase finale de secteur. La même communication devra se faire avec le « référent rugby scolaire » de chaque zone (cf. liste en annexe 2).

**8- Le classement final par zone sera établi par catégorie.**

**9- La finale nationale** sera organisée par le **lycée d'Orthez les mardi 31 mars et mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020. Elle se déroulera à Soustons dans les mêmes conditions que les finales de zone.** Une participation financière maximum de dix euros par élève sera demandée aux établissements pour contribuer aux frais d'organisation.

Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale. Le lycée organisateur est qualifié d'office dans toutes les catégories.

Dans le cas où il termine premier des qualifications de sa zone, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ».

Pour chaque catégorie, l'établissement finissant 2<sup>ème</sup> dans la zone où le plus grand nombre d'équipes sont engagées est également qualifié pour la finale nationale.

**Cela porte à huit (8) le nombre de lycées participant à la phase finale nationale dans chaque catégorie.**

## **IV- LE CHAMPIONNAT UNSS EXCELLENCE**

En championnat UNSS, pour l'année 2019-2020, les établissements de Limoges, Pau, St-Palais, Brioude et Toulouse participeront au championnat Excellence filles.

Les établissements de Nîmes, Auch, Pau, Albi, Carcassonne et Aix participeront au championnat Excellence garçons. Cette disposition, transmise à l'UNSS, sera inscrite sur la fiche sport.

Les établissements peuvent, comme tous les lycées, engager des équipes en championnat de France des lycées agricoles en respectant les restrictions indiqués ci-dessus.

## **V- LES ACTIONS EN LIEN AVEC L'INTERNATIONAL**

La commission de travail sur l'international va redéfinir pour l'année 2019-2020 les stratégies retenues. Cette commission, coordonnée par un des membres du comité de pilotage, ouverte à tous ceux qui souhaitent s'y investir va établir un bilan des actions menées à l'international avec le rugby comme activité support. En privilégiant la mutualisation et s'appuyant sur des dispositifs existants, elle identifiera les actions à mener et construira de nouveaux partenariats.

## **VI- PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Pour tous les lycées participant aux actions d'animation et/ou de promotion et de compétition, une quote-part des frais de déplacement engendrés pourra être prise en charge, à la condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 6) et dans la limite des crédits disponibles. Le choix du moyen de transport relève de l'initiative de l'établissement et le montant du remboursement sera calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus, quel que soit le mode de transport et le nombre de véhicules. Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération.

## **VII- LA FORMATION DES ENSEIGNANTS**

Actuellement la pratique du rugby, en EPS et dans le cadre de l'AS, est en baisse.

Les principales raisons évoquées sont les suivantes :

- La peur d'enseigner une activité supposée « dangereuse »,
- Le manque de formation initiale sur l'activité,
- La forte médiatisation négative,
- La méconnaissance de l'activité, des différentes pratiques, du règlement,
- Des difficultés liées aux installations, aux contraintes organisationnelles,
- La gestion de la mixité des publics,
- Les influences culturelles et géographiques,
- En AS, la méconnaissance de l'évolution règlementaire conduisant à la suppression de l'exigence de l'ECG.

La formation continue des enseignants est un outil de remédiation qu'il convient d'optimiser.

Les dispositifs de formation suivants existent et peuvent permettre aux enseignants de se former :

- Planète ovale,
- Les formations proposées en académie par l'EN ou l'UNSS,
- Au sein de l'enseignement agricole, l'offre de formation devra être adaptée aux différentes zones selon les besoins. Chaque coordonnateur de zone mettra en place une fiche bilan, qui sera renseignée lors de la première journée d'animation, afin d'adapter les besoins recensés et par conséquent les actions à mener.

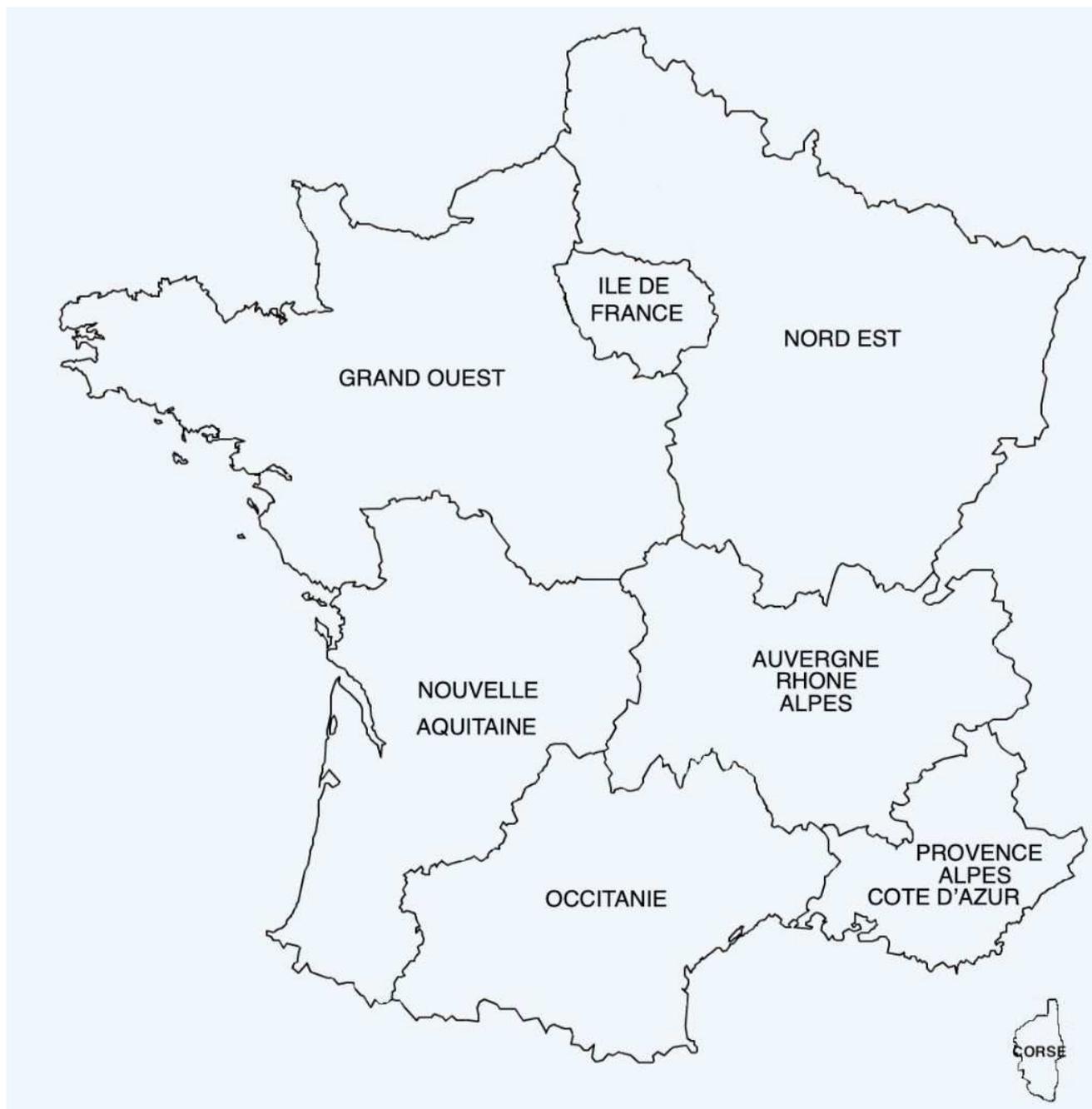
Les journées d'animation doivent aussi être le lieu d'une sensibilisation et de questionnements sur l'activité par le biais d'ateliers de formation et de pratique.

Le Directeur général  
de l'enseignement et de la  
recherche

Philippe VINÇON

## ANNEXE 1

### Découpage des zones de compétitions



**Zone 1 : Nord Est**

**Zone 2 : Grand Ouest**

**Zone 3 : Nouvelle Aquitaine**

**Zone 4 : Occitanie**

**Zone 5 : Auvergne Rhône-Alpes**

**Zone 6 : Provence Alpes Côte d'Azur Corse**

**Zone 7 : Ile de France et Ultra-marins**

**ANNEXE 2**  
**Responsables de zone**

DGER		FFR		UNSS	
Chef d'établissement		Enseignant EPS/coordination sportive	Cadre technique Réfèrent enseignement agricole Dirigeant Réfèrent scolaire	Réfèrent rugby scolaire	Responsable UNSS
<b>Zone 1</b>	<p align="center"><u>Nord Est</u></p> <p align="center"><b>Pascal MANGIN</b></p> <p>Dir. EPLEFPA Pixerecourt- Nancy 03 83 18 34 00 <a href="mailto:pascal.mangin@educagri.fr">pascal.mangin@educagri.fr</a> <a href="mailto:pascal.mangin@agriculture.gouv.fr">pascal.mangin@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p align="center"><b>Jean-Michel REIGNIER</b> 06 09 30 91 79 <a href="mailto:jean-michel.reignier@educagri.fr">jean-michel.reignier@educagri.fr</a> jean- <a href="mailto:michel.reignier@agriculture.gouv.fr">michel.reignier@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p align="center"><b>Francis COSTA</b> 06 77 53 26 02 <a href="mailto:francis.costa@ffr.fr">francis.costa@ffr.fr</a></p>	<p align="center"><u>Hauts-de-France &amp; Grand-Est</u></p> <p align="center"><b>Frank BEAUVAIS</b> 06 77 22 91 83 <a href="mailto:frank.beauvais@wanadoo.fr">frank.beauvais@wanadoo.fr</a></p> <p align="center"><u>Bourgogne-Franche-Comté</u></p> <p align="center"><b>Caroline PANIZZUT</b> 06 33 52 18 85 <a href="mailto:caroline.panizzut.rugbyscol@gmail.com">caroline.panizzut.rugbyscol@gmail.com</a> <a href="mailto:crac.rugby.president@gmx.fr">crac.rugby.president@gmx.fr</a></p>	<p align="center"><b>Hélène PETERS</b> 03 83 98 27 92</p>
<b>Zone 2</b>	<p align="center"><u>Grand Ouest</u></p> <p align="center"><b>Vincent LEPREVOST</b></p> <p>Dir. EPLEFPA Montargis 02 38 89 80 00 <a href="mailto:vincent.leprevost@educagri.fr">vincent.leprevost@educagri.fr</a> <a href="mailto:vincent.leprevost@agriculture.gouv.fr">vincent.leprevost@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p align="center"><b>Olivier LESPLINGUIES</b> 06 87 56 39 75 <a href="mailto:olivier.lesplinguies@educagri.fr">olivier.lesplinguies@educagri.fr</a> <a href="mailto:olivier.lesplinguies@agriculture.gouv.fr">olivier.lesplinguies@agriculture.gouv.fr</a></p>		<p align="center"><b>Christian BOURGNE</b> 06 67 44 42 35 <a href="mailto:christian.bourgne@sfr.fr">christian.bourgne@sfr.fr</a></p>	<p align="center"><b>Pascal LE STER</b> 02 43 59 92 19</p>
<b>Zone 3</b>	<p align="center"><u>Nouvelle Aquitaine</u></p> <p align="center"><b>Michel BOUTTIER</b></p> <p>Dir. EPLEFPA des Landes 06 80 82 80 01</p>	<p align="center"><b>Nicolas PEYS</b> 06 75 20 35 95 <a href="mailto:nicolas.peys@educagri.fr">nicolas.peys@educagri.fr</a> <a href="mailto:nicolas.peys@agriculture.gouv.fr">nicolas.peys@agriculture.gouv.fr</a></p>		<p align="center"><b>Jean Claude BOY</b> 06 14 03 06 10 <a href="mailto:jeanclaude.boy@orange.fr">jeanclaude.boy@orange.fr</a></p>	<p align="center"><b>Marie-Claire LESBATS</b> 05 59 41 09 68</p>
<b>Zone 4</b>	<p align="center"><u>Occitanie</u></p> <p align="center"><b>Eric GAILLOCHON</b></p> <p>Dir. EPLEFPA Albi 05 63 49 46 77 <a href="mailto:eric.gaillochon@educagri.fr">eric.gaillochon@educagri.fr</a> <a href="mailto:eric.gaillochon@agriculture.gouv.fr">eric.gaillochon@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p align="center"><b>Patrice LAMOTHE</b> 06 15 07 19 82 <a href="mailto:patrice.lamothe@educagri.fr">patrice.lamothe@educagri.fr</a> <a href="mailto:patrice.lamothe@agriculture.gouv.fr">patrice.lamothe@agriculture.gouv.fr</a></p>		<p align="center"><b>Jean Louis CUNG</b> 06 07 66 35 73 <a href="mailto:jean-louis.cung@educagri.fr">jean-louis.cung@educagri.fr</a></p>	<p align="center"><b>Pascal ZANIN</b> 05 61 02 48 18</p>

DGER		FFR		UNSS	
Chef d'établissement		Enseignant EPS/coordination sportive	Cadre technique Référént enseignement agricole Dirigeant Référént scolaire	Référént rugby scolaire	Responsable UNSS
<b>Zone 5</b>	<u>Auvergne-Rhône Alpes</u>  <b>Jean-Yves CHARVIN</b> Dir. EPLEFPA "Les Sardières" Bourg en Bresse 06 08 51 00 56 <a href="mailto:jean-yves.charvin@educagri.fr">jean-yves.charvin@educagri.fr</a> <a href="mailto:jean-yves.charvin@agriculture.gouv.fr">jean-yves.charvin@agriculture.gouv.fr</a>	<b>Laurent DUPLESSIS</b> 06 34 28 33 37 <a href="mailto:laurent.duplessis@educagri.fr">laurent.duplessis@educagri.fr</a> <a href="mailto:laurent.duplessis@agriculture.gouv.fr">laurent.duplessis@agriculture.gouv.fr</a>		<u>Auvergne-Rhône Alpes</u>  <b>Thierry REGUILLON</b> 06 07 28 01 18 <a href="mailto:thierry.reguillon@educagri.fr">thierry.reguillon@educagri.fr</a>	<b>Mylène BARDET</b> 04 73 29 49 50
<b>Zone 6</b>	<u>PACA</u>  <b>Pascal LABORDE</b> Dir. EPLEFPA François Pétrarque-Avignon 06 71 62 47 57 <a href="mailto:pascal.laborde@educagri.fr">pascal.laborde@educagri.fr</a> <a href="mailto:pascal.laborde@agriculture.gouv.fr">pascal.laborde@agriculture.gouv.fr</a>	<b>Jérôme QUES</b> 06 13 80 27 16 <a href="mailto:jerome.ques@educagri.fr">jerome.ques@educagri.fr</a> <a href="mailto:jerome.ques@agriculture.gouv.fr">jerome.ques@agriculture.gouv.fr</a>		<u>PACA – Corse</u>  <b>Jean-Michel GERBOT</b> 07 81 55 23 52 <a href="mailto:j-m.gerbot@orange.fr">j-m.gerbot@orange.fr</a>	
<b>Zone 7</b>	<u>Ile de France et Ultra marins</u>  <b>Franck BUFFEL</b> SFD Wallis 0006 81 82 04 00 <a href="mailto:franck.buffel@agripeche.wf">franck.buffel@agripeche.wf</a> <a href="mailto:franck.buffel@agriculture.gouv.fr">franck.buffel@agriculture.gouv.fr</a>	<b>Fabien CANNAVO</b> 06 80 43 58 25 <a href="mailto:fabien.cannavo@educagri.fr">fabien.cannavo@educagri.fr</a> <a href="mailto:fabien.cannavo@agriculture.gouv.fr">fabien.cannavo@agriculture.gouv.fr</a>		<u>Ile-de-France</u>  <b>Françoise TAFFARY</b> 06 72 72 55 69 <a href="mailto:ftaffary@yahoo.fr">ftaffary@yahoo.fr</a>	

### ANNEXE 3

## REGROUPEMENT D'EQUIPES DE DEUX LYCEES AGRICOLES

### - CONVENTION 2019/2020 -

Cette convention concerne deux associations sportives d'établissements agricoles publics ou privés souhaitant se regrouper pour développer la pratique du rugby scolaire.

**Uniquement si elles sont déficitaires\*** en effectifs, la convention leur permet d'inscrire en entente une équipe par catégorie dans le cadre du championnat de France de rugby des lycées agricoles. **L'inscription de l'équipe se fera par l'établissement déficitaire.**

**Attention l'entente ne peut être une sélection territoriale des meilleur(e)s licencié(e)s des deux associations sportives.**

**Les deux établissements s'engagent à réaliser deux entraînements commun minimum (exemple : journée d'animation) dans le cadre de la préparation de l'équipe et ce AVANT la finale de zone.**

ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE

du.....et

du.....

Pour participer au championnat de France de rugby des lycées agricoles dans la ou les catégories suivantes :

Filles  Cadets  Juniors

SIGNATURE	AS.....	AS.....
CHEF D'ETABLISSEMENT		
PROFESSEUR EPS		
COACH ELEVE		

Responsable de la zone :

Date et signature :

**Convention à rendre signée au responsable de zone à la date limite de clôture de l'inscription au championnat de France (voir note de service).**

\* déficitaires = L'association sportive n'a pas la capacité d'aligner une équipe COMPLETE de jeu à X (A savoir 15 joueurs sur la feuille de matchs).

## ANNEXE 4

### Règlements sportifs des compétitions, feuille de matchs, feuille de résultats



### Règlements sportifs

### Des compétitions

### « RUGBY »

### de l'Enseignement agricole

## *Documents de référence*

- Note de service DGER 2019-2020 « Organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2019 – 2020 »
- Règlements rugby à « X » UNSS Excellence de la catégorie d'âge concernée, en vigueur dans l'année
- Règlement « Toucher + 2" » et rugby à 5

## *Principes de classement*

1. Le décompte des points obtenus s'effectue de la manière suivante dans chacune des catégories :
  - Premier : 4 points
  - Deuxième : 3 points
  - Troisième : 2 points
  - Quatrième : 1 pointEn cas d'égalité entre deux établissements au classement cumulé, le maintien sera accordé à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement cadet.
2. En cas d'égalité de deux établissements au classement cumulé pour la 1<sup>ère</sup> place, le titre sera partagé.

Catégorie	Règlement sportif de référence	Précisions
CADETS GARCONS	Règlement rugby à X UNSS (lycée)	Sanctions : voir règlement UNSS correspondant
JUNIORS / SENIORS GARCONS	Règlement rugby à X UNSS (lycée)	Cas d'égalité : application de la gestion des cas d'égalité UNSS définis par l'UNSS nationale
FEMININES	Règlement rugby à X UNSS (lycée)	Le championnat en pratique à X se déroulant sur une journée, le nombre minimum de joueurs valides par équipe est de 10 (Cf. règlement UNSS).

## FEUILLE DE MATCHS

Date : \_\_\_\_\_ Lieu du tournoi : \_\_\_\_\_ Établissement : \_\_\_\_\_ Catégorie : \_\_\_\_\_

	NOM	Prénom	N° licence
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

### JEUNE(S) OFFICIEL(S) ARBITRE

	NOM	Prénom	n° licence UNSS	Niveau de certification
1				
2				

### JEUNE(S) OFFICIEL(S) COACH

	NOM	Prénom	n° licence UNSS	Niveau de certification
1				
2				

	Adversaire	G - N - P	Score	Points*	Sanctions*
Match 1			/		
Match 2			/		
Match 3			/		
Match 4			/		
Match 5			/		
Match 6			/		

Total

Signature du responsable de l'équipe <hr/> Nom/Prénom : _____	Signature du responsable du tournoi <hr/> Nom/Prénom : _____
--	---

# FEUILLE DE RÉSULTATS



Date :

Compétition : .....

Catégorie : .....

	Équipe A	Équipe B	Score	Détail score A					Détail score B				
				E	T	P	D	C	E	T	P	D	C
Match 1			/										
Match 2			/										
Match 3			/										
Match 4			/										
Match 5			/										
Match 6			/										
Match 7			/										
Match 8			/										
Match 9			/										
Match 10			/										
Match 11			/										
Match 12			/										
			/										
			/										
			/										

Résultat d'un match:

- gagné => 3 points / nul => 2 points / perdu => 1 point
- forfait(\*) => 0 point (victoire par forfait = 3 pts avec un score de 25 à 0)

(\*) y compris pour le nombre de joueurs insuffisants sur le terrain après exclusion ou blessure.

NB : Toute équipe de type « entente de plusieurs lycées » sera considérée comme forfait. Toute équipe forfait sur deux rencontres sera considérée comme « forfait général ».

## CLASSEMENT

1 <sup>er</sup>		7 <sup>ème</sup>	
2 <sup>nd</sup>		8 <sup>ème</sup>	
3 <sup>ème</sup>		9 <sup>ème</sup>	
4 <sup>ème</sup>		10 <sup>ème</sup>	
5 <sup>ème</sup>		11 <sup>ème</sup>	
6 <sup>ème</sup>		12 <sup>ème</sup>	

## ANNEXE 5

### **COMPORTEMENT CITOYEN DES JOUEURS ET JOUEUSES** **LES 10 REGLES DU COMPORTEMENT DU JOUEUR / JOUEUSE**

**1. JE RESPECTE LES RÈGLES DU JEU, SANS TRICHER.**

*Ces règles organisent l'affrontement physique en évitant qu'il ne dégénère en bataille : le sport n'est pas la guerre.*

**2. JE NE DISCUTE PAS EN COURS DE MATCH LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE.**

*Seul mon capitaine peut communiquer de manière lucide avec l'arbitre. Si nécessaire, après match, je fais officiellement les réclamations que j'estime méritées.*

**3. JE RESPECTE L'ÉQUIPE ADVERSE ET MON VIS-À-VIS EN COURS DE JEU.**

*L'estime sportive pour mon adversaire renforce le mérite que j'aurai éventuellement à le vaincre. Le mépriser ne ferait que dévaloriser la rencontre et la victoire à laquelle je prétends.*

**4. JE PRENDS LE DESSUS SUR MOI-MÊME AVANT DE VOULOIR LE PRENDRE SUR L'ADVERSAIRE.**

*Je me contrôle pour mieux contrôler l'adversaire. Je ne confonds pas brutalité et engagement. La brutalité tente de mettre en danger l'intégrité physique et morale de mon adversaire ; l'engagement vise uniquement à prendre sur lui le dessus.*

**5 JE NE PROVOQUE PAS MON ADVERSAIRE ET NE RÉPONDS PAS À SES ÉVENTUELLES PROVOCATIONS.**

*Je ne le pousse pas à sortir des règles que je respecte moi-même. Je ne mise pas sur une dégénérescence du match en bataille rangée ni sur une victoire obtenue par disqualification.*

**6. MON ADVERSAIRE EST EN VÉRITÉ UN PARTENAIRE, NON UN ENNEMI.**

*Je ne peux bien jouer et progresser qu'avec sa contribution. Je partage avec lui le plaisir de faire du sport.*

**7. JE ME METS AU SERVICE DE L'ÉQUIPE.**

*Une équipe est un corps collectif dont je suis un membre.*

**8. J'ADOpte UNE CONDUITE ECO-RESPONSABLE.**

*Je suis concerné pour limiter les déchets et mes consommations d'énergie, respecter le tri-sélectif et le recyclage afin de protéger mon environnement.*

**9. JE RESPECTE LES LOCAUX ET LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION POUR PRATIQUER MON SPORT.**

*S'en prendre au matériel, c'est extérioriser une impuissance sans la corriger ; c'est donc l'entériner. Je préfère réduire, grâce à l'entraînement, telle ou telle impuissance apparue sur le terrain.*

**10. JE NE ME DOPE PAS.**

*Se doper, comme tricher, dévalorise la victoire et corrompt mon plaisir de faire du sport.*

# CHARTRE D'EXEMPLARITE DES ACCOMPAGNATEURS D'EQUIPES ET DES JEUNES COACHS

**LES DEVOIRS DE TOUT ENCADRANT** : Professeurs, éducateurs et/ou membres de la communauté éducative (y compris les JO).

Adopter en toute circonstance un comportement digne et observer une conduite d'individu « écoresponsable ».

Refuser toute forme de violence, verbale ou physique, et/ou de tricherie.

Respecter les règles de vie et de bonne conduite liées à l'organisation du championnat.

Faire preuve de loyauté, de respect et de fair-play envers les différents acteurs du jeu et du championnat.

S'assurer d'un comportement garantissant une maîtrise psychologique de l'agressivité individuelle et un respect scrupuleux de l'environnement social et matériel, afin d'inspirer positivement l'attitude des autres acteurs, en premier lieu les élèves.

Tout non-respect de l'un des devoirs précités de la charte entraînera une commission de discipline (Organisateurs, référents, Inspection, FFR) pouvant conduire au déclassement de l'équipe concernée.

## **RESPONSABILITES DES PROFESSEURS EPS**

Les accompagnateurs s'engagent à :

- Former les jeunes officiels (jeunes coachs, jeunes arbitres).
- Accompagner les jeunes coachs lors des entraînements, des matchs de préparations et/ou d'animations et/ou amicaux.
- Présenter des jeunes officiels (arbitre et jeune coach) pour chaque compétition.
- Confier aux jeunes coachs la responsabilité d'encadrement de l'équipe.
- Ne plus être présent sur le bord du terrain lors des rencontres.

## **RESPONSABILITES DES JEUNES COACHS**

Les jeunes coachs s'engagent à :

- Ne pas être joueur lors de la compétition.
- Prendre en main une partie ou l'intégralité de l'échauffement.
- Diriger l'équipe lors des matchs (consignes, remplacements).
- Responsabiliser les joueurs sur les comportements à adopter, les objectifs à atteindre.
- Rédiger un rapport sportif pour chaque tournoi réalisé.

<u>Date</u> :	<u>Signatures</u> :
<u>Equipe</u> :	
<u>Enseignant EPS responsable</u> :	
<u>Jeunes coachs</u> :	
<u>Proviseur</u> :	

A faire parvenir au responsable de zone lors de la finale ou au responsable des Championnats de France en cas de qualification.

## ANNEXE 6



### Demande de participation aux frais de déplacement année 2019-2020

A remplir et renvoyer par mail **avant le 1<sup>er</sup> juin 2020** à :

**Pascal Laborde, directeur de l'EPLEFPA d'Avignon**

Ligue de rugby de : .....

Établissement : .....

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse mél : .....

Enseignant responsable (nom/téléphone) : .....

#### Journées d'animation et de promotion

<i>Dates</i>	<i>Lieux</i>	<i>Km A/R</i>

Total Km phases éliminatoires = -----Km

#### Phases finales Championnat de France des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Total km global (animation + promotion + finale) : ----- km

Date d'envoi : \_\_\_\_\_

Le Directeur de l'établissement,  
Président de l'Association sportive

Cachet de l'établissement

Nom et signature

Merci de bien vouloir utiliser les sites [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr) ou [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr) pour calculer le nombre de kilomètres effectués entre l'établissement et le lieu de compétition. Fournir en pièce jointe les copies des pages des sites ci-dessus justifiant ces distances. Tout dysfonctionnement entraînera une annulation du bénéfice des frais de déplacement.